

GRUPE DE TRAVAIL STATUT DE L'ELU

REUNION N°2 – COMPTE-RENDU

HORAIRE : mercredi 21 avril 9h30-10h30

Elu en charge du groupe de travail :

Monsieur **Philippe ROULEAU**, Maire de Herblay-sur-Seine (95) et Vice-Président de l'AMIF en charge du Statut de l'élú

SUJET

Mieux protéger les élus des violences physiques ou morales

LES INTERVENANTS :

- **Marie-Agnès KIKANO**, conseillère auprès du Garde des Sceaux
- **Yann GERARD**, conseiller territorial du Directeur général de la Police Nationale, accompagné du contrôleur général **Aymeric SAUDUBRAY**, sous-directeur des missions de sécurité à la Direction centrale de la sécurité publique
- **Colonel Stéphane PRIVAT**, chef du bureau sécurité publique à la Direction générale de la Gendarmerie Nationale

PRINCIPAUX ECHANGES :

Philippe ROULEAU a introduit ce deuxième groupe de travail sur le **statut de l'élú** en rappelant quelques chiffres importants, issus de l'enquête menée par l'AMIF auprès de 229 élus d'Ile-de-France.

- **70%** des élus locaux ont déjà subi des agressions physiques ou morales.
- **17%** déclarent avoir déjà subi une agression physique.

Les maires sont les élus les plus touchés par les agressions qu'elles soient physiques ou morales.



Cette enquête a identifié que la première cause d'agression était **le non-respect du statut de l'élu**. De plus, l'enquête a montré que de plus en plus d'élus avaient un **sentiment d'insécurité**, qui touchait aussi **les familles** des élus. Ces élus locaux **se sentent seuls**, et ne savent pas quoi faire face à ces agressions. C'est pourquoi l'AMIF a voulu s'engager pour les aider.

Philippe ROULEAU a rappelé que les solutions qui pourraient être apportées aux élus locaux face à ces violences sont : une meilleure connaissance et un accès facilité à la **protection fonctionnelle**, une **meilleure application des sanctions contre les agresseurs** ainsi que des mesures pour **rompre l'isolement** après une agression.

Un élu participant a ajouté son inquiétude quant aux procédures concernant les violences à l'encontre des élus qui n'aboutissent pas. En effet, pour lui, la réponse pénale est importante : **s'il y a des sanctions appropriées, cela découragera ce type d'actes**.

I. Constats et démarches engagées par la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale

- **Police Nationale**

Yann GERARD, conseiller territorial du Directeur général de la Police Nationale, a tout d'abord rappelé que les conclusions tirées par l'AMIF sont tout à fait similaires aux observations au niveau national, en zone de police nationale.

Il rappelle qu'entre **2019 et 2020**, le nombre de procédures dans lesquelles les élus locaux, principalement des maires, étaient victimes, a augmenté de **19%**, ce qui s'explique certainement par le contexte social et électoral. Les infractions relevées étaient **essentiellement des injures** proférées à l'encontre des élus.

Conscient de la solitude qui peut habiter les élus en cas d'agressions, **Yann GERARD** a indiqué que :

- 1) Il était important que chaque élu ait un **correspondant attitré** des services de polices, un **interlocuteur privilégié** qui permette à l'élu d'**échanger** avec ce référent de la police sur toutes les difficultés que l'élu peut rencontrer au quotidien. Il est donc fondamental que chaque élu ait les **coordonnées téléphoniques** d'un référent de la police, pour avoir un **lien direct et régulier** avec lui.
- 2) Au sein des commissariats, les élus reçoivent un **accueil privilégié** pour que leurs dépôts de plainte soient rapidement pris en compte.



- 3) La police nationale s'engage évidemment à informer les autorités judiciaires de ces plaintes envers les élus, et s'engage aussi à **informer les élus des suites judiciaires menées.**

- **Gendarmerie Nationale**

De son côté, le **Colonel Stéphane PRIVAT, chef du bureau sécurité publique à la Direction générale de la Gendarmerie Nationale**, a lui aussi apporté quelques chiffres et informations spécifiques concernant les violences faites aux élus, en zone gendarmerie. Par ordre de fréquence, les principales infractions sont donc :

- Des **outrages**
- Des **menaces ou chantages (dont 20% se passent sur les réseaux sociaux).**
- Des **violences volontaires**

De plus, **75%** de ces violences ont lieu dans l'espace public.

La gendarmerie a créé un outil pour aider les élus qui est un questionnaire qui repose sur un moyen mémo-technique « MAIRE ». **Les objectifs de ce questionnaire sont :**

- **Savoir quand un élu peut intervenir en sécurité** dans une situation problématique à partir de questions : exemples : Connaît-on les auteurs d'infractions ? Sont-ils alcoolisés ? L'endroit où je vais est-il isolé ? Est-ce un endroit public ? Est-ce la nuit ou le jour ?
- **Prendre conscience** que dans le cas d'une situation conflictuelle, **l'élu ne doit pas intervenir seul, il doit appeler les forces de police** sans hésiter.

Le questionnaire est envoyé en annexe de ce compte-rendu et est également accessible sur le site de l'AMIF.

Enfin le colonel PRIVAT a rappelé **l'importance de déposer plainte** en cas de violence envers un élu. La Gendarmerie réserve des créneaux dédiés aux plaintes des élus. Un simple **coup de téléphone à la Gendarmerie**, en amont du dépôt de plainte, permet ainsi à l'élu de venir porter plainte à un moment qui lui semblera opportun.

II. **Des formations de la Police et de la Gendarmerie Nationale à destination de tous les élus qui le souhaitent**



La **Police Nationale**, en lien avec le **RAID**, organisme spécialiste dans la gestion des conflits, et l'École Nationale Supérieure de Police, et la **Gendarmerie Nationale**, en lien avec le GIGN, mettent en place des **formations de sensibilisation** à la gestion des conflits et des crises auxquels peuvent être confrontés les élus. Ainsi, **tous les élus** qui le souhaitent, maires, adjoints, conseillers municipaux peuvent prendre part à ces formations.

Pour les formations organisées par la **Police Nationale**, celles-ci commenceront en **mai 2021**, dans la région Occitanie mais ont évidemment pour objectif de se déployer **sur tout le territoire**.

Pour les formations organisées par la **Gendarmerie Nationale**, celles-ci ont déjà commencé, et ce depuis **décembre 2020**.

Les objectifs de ces formations sont :

- Donner aux élus locaux **les clés de la gestion** d'un évènement, d'une agression.
- **Savoir comment réagir** face à une agression, notamment la **gestion du stress**.
- **Acquérir des techniques**, basées sur le **dialogue**, via des **misés en situation**, pour savoir répondre aux agressions, afin d'assurer une **désescalade des conflits**.

Ainsi, ces formations permettent aux élus de **mieux appréhender les situations** qui peuvent dégénérer.

Un élu participant a d'ailleurs apporté son témoignage puisqu'il a participé récemment à une de ces formations, organisée par la Gendarmerie et a trouvé cette formation très intéressante, permettant d'avoir des techniques pour être **plus à l'aise** dans une situation plus tendue . Il a également souligné le fait qu'il était important de s'interroger en tant qu'élu avant d'aller sur le terrain pour savoir si c'est vraiment le rôle de l'élu d'y aller.

- ***Le personnel qui prend les plaintes est-il formé sur l'objet de la diffamation ?***

Réponse du Colonel Privat : Logiquement, ils sont formés, ils ont aussi une chaîne hiérarchique qui doit les épauler, et en dernier lieu, le parquet demandera, si la plainte a été mal prise, des compléments. Logiquement, même s'il peut y avoir un petit flottement au moment de la prise de plainte, tout rentre rapidement dans l'ordre.

Réponse de Yann GERARD : Du côté de la police nationale, il y a un dispositif similaire, des agents sont spécialisés dans la prise de plainte, dans les heures ouvrables. J'incite sur le fait qu'il faut un **contact téléphonique pour orienter au mieux la prise de plainte**. Cela permet d'orienter certaines plaintes sur certains enquêteurs spécialisés.

III. Les réponses du Ministère de la Justice face aux violences à l'encontre des élus

Marie Agnès KIKANO, conseillère auprès du Garde des Sceaux était présente pour échanger sur ce sujet avec les élus.

- **Un suivi spécifique par la DACG des infractions commises à l'encontre des élus :**

Marie Agnès KIKANO a rappelé que la Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) assure un **suivi spécifique** des infractions commises sur les élus. Mais effectivement, certains problèmes sont à déplorer :

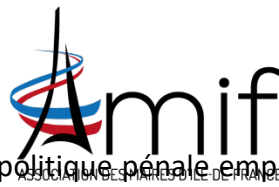
- **Les remontées d'informations ne sont pas suffisantes** : les services de la DACG travaillent donc pour qu'il y ait un suivi plus précis de toutes les infractions commises.
- L'outil statistique de la DACG ne **permet pas de comptabiliser l'ensemble des réponses prononcées** en matière de violence et d'outrage à l'encontre des élus. En effet la qualité d'élus est **indistinctement prise en compte** parmi les personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public.

Cependant sur certains types d'infractions la DACG a pu **compatibiliser la réponse pénale** : par exemple, entre **2019-2020**, sur les actes d'intimidations contre des personnes investies d'un mandat électif, le **nombre de condamnations** a quasiment **doublé**, et le **taux prononcé d'une peine d'emprisonnement était de 62%**, soit une hausse de 9 points par rapport à l'année précédente.

- **Une réponse pénale forte du Ministère de la Justice emprunte de volontarisme, de fermeté et de célérité :**

La conseillère auprès du Garde des Sceaux a rappelé que le Ministère de la Justice avait agi pour répondre aux violences envers les élus, notamment avec :

- 1) La **circulaire du 6 novembre 2019** de Nicole BELLOUBET qui invite les procureurs généraux à une **réponse pénale forte** à l'encontre des personnes qui commettent des violences envers les élus.
- 2) La **circulaire du 7 septembre 2020** de Éric DUPONT-MORETTI, qui **demande aux procureurs généraux** :



- De mettre en œuvre une politique pénale empreinte de « **volontarisme, de fermeté, et de célérité** ».
- Un **suivi judiciaire renforcé** sur ces procédures pénales.
- De **privilégier les déferrements et les comparutions immédiates**.
- **De prendre en compte la qualité de maire, de conseiller municipal** dans le statut de victime.
- De désigner un **magistrat du Parquet** comme **interlocuteur** du ressort.
- D'organiser **des réunions d'échanges** avec les forces de sécurité intérieure et les élus afin de présenter les actions du Parquet. : **les procureurs sont donc invités à participer à des conseils municipaux, à des réunions avec les élus**, pour qu'ils présentent leur politique pénale sur leur territoire, et les actions qu'ils mènent pour poursuivre les infractions à l'encontre des élus.

Sur ce dernier point, Marie Agnès KIKANO a rappelé que bien sûr, l'**application** de cette dernière mesure était **disparate** mais dans certains territoires, il y a eu **une certaine effectivité**. Par exemple :

- Pour les Parquets de Dijon et d'Amiens, des **protocoles** ont déjà été signés entre les élus et le Parquet pour qu'il ait un **échange d'informations, une communication** entre les élus et le Parquet.
- Un travail de **concertation** a été mené à Bourges, Valence et Chambéry.
- D'autres Parquets ont mis en place une **adresse mail spécifique** pour les élus, pour qu'ils puissent **informer le Parquet d'une infraction** dont ils ont été victimes.
- A Valenciennes, un **partenariat** spécifique pour renforcer le dialogue institutionnel local a été établi : ainsi, **un juriste assistant** du Ministère de la Justice est chargé de faire le « médiateur » entre le Parquet et les élus. Cette mesure est appelée à **se généraliser**, il est fondamental que le procureur puisse **échanger avec les élus**.

Concernant l'Ile-de-France, Marie-Agnès KIKANO a indiqué qu'elle se renseignerait auprès de la DACG pour savoir si ce genre de mesures étaient en place dans la région. **La conseillère a aussi appelé les élus à faire remonter à la Chancellerie, les endroits où il n'y a pas encore cette communication entre les Parquets et les élus.**

IV. Témoignages d'élus

Les élus participant au groupe de travail ont témoigné de leurs difficultés à gérer les attaques sur les réseaux sociaux. Celles-ci sont épuisantes moralement, décourageantes et certains élus conseillent de s'en retirer pour ne plus voir ces attaques. Les attaques en diffamation notamment sont très rarement prises en compte par la justice et donc peu punies. Les élus ressentent également une exacerbation des violences du fait du contexte sanitaire.

« Je suis très **inquiet** sur le volontariat de certaines personnes d'être élues plus tard. [...]. On a un phénomène insupportable, ce sont **les réseaux sociaux** : [...] L'agression morale, verbale, la **diffamation** ne sont **pas forcément très prises en compte** par les Parquets ou la justice. [...] J'ai porté plainte 4 fois, la dernière fois, pour diffamation, mais ça n'a **pas eu de suite**. [...] Nous, élus locaux, **on veut être rassuré** (sur ce sujet de la diffamation). Je ne vois pas de sanction qui serait de référence, qui nous protégerait [...]. J'ai peur pour la suite des événements car ça n'engendre pas une motivation (pour les élus), à aller plus loin. [...] **Moralement c'est fatigant, c'est usant, ça devient blessant**. Je ne baisse pas les bras mais j'en ai ras le bol de ces situations gratuites et méchantes (sur les réseaux sociaux), j'espère que la justice ira plus vite dans ces sanctions pour nous rassurer, nous élus locaux. »

« J'avais du mal à dormir tellement les attaques étaient violentes (sur les réseaux sociaux) et injustes et quand je répondais c'était pire. **J'ai pris la décision de me retirer de ces groupes** après plusieurs années et non seulement mes nuits sont de meilleure qualité mais **j'ai moins d'attaques** car ils savent que je n'y suis plus. »

« Quand vous avez une population qui se divise, que vous en tant que nouvel élu, vous tentez de renouer les liens, les **réseaux sociaux sont les premiers perturbateurs** : à l'origine de pas mal de haine. [...] La **population est divisée** à cause de ces diffamations. [...] Nos valeurs républicaines disparaissent car le politique n'est plus représentatif, (les citoyens) n'ont plus confiance en lui, et derrière, la justice n'est **pas réactive**. Tout cela donne un ras le bol, peut-être qu'il y aura des démissions en masse dans les mois à venir. »

« On est de plus en plus la cible (de la population) [...] Il y a une **détresse de la population** face à la pandémie, ça va être compliqué dans les semaines à venir. Il va falloir que l'on gère des dépressions etc. **On aura besoin peut-être aussi d'accompagnements pour cette sortie de pandémie**. On sent que, dès que l'on s'adresse à quelqu'un, il y a une forme de non-tolérance au début. **J'ai peur que les semaines à venir soient compliquées**. »